

BSV VITICULTURE - N°01

26 MARS 2026

Sommaire

[Présentation 2026](#)

[Phénologie et accidents
climatiques](#)

[Météo prévisionnelle](#)

[Excoriose](#)

[Mange-bourgeons](#)

[Escargots](#)

[A surveiller](#)

[Biodiversité](#)

Actualité

Note résistance

La note technique commune pour la gestion des résistances 2025 est disponible. Cliquez sur l'icône ci-dessous pour y accéder.



Avec le
soutien
financier de



Présentation 2026

La surveillance biologique du territoire

Objectifs

Les objectifs de la surveillance biologique du territoire (SBT) sont divers :

- suivi de l'état sanitaire des cultures
- élaboration d'une analyse de risque afin d'alimenter le bulletin de santé du végétal
- veille des risques émergents
- détection des organismes nuisibles réglementaires
- détection des effets non intentionnels liés aux traitements des cultures.

Le bulletin de santé du végétal (BSV)

Objectifs

Le BSV a pour vocation d'être un outil d'aide à la décision via l'évaluation du risque global sur les différentes zones viticoles du vignoble ligérien. Il ne peut cependant pas se substituer à une observation attentive des parcelles par le viticulteur.

C'est un outil complémentaire aux préconisations ou informations dispensées par les techniciens et conseillers.

Dans tous les cas la décision finale appartient au viticulteur et nécessite une observation précise de ses parcelles pour adapter l'évaluation du risque à son vignoble !

Observations

Ce bulletin est élaboré dans le cadre d'un partenariat entre différentes structures professionnelles. Ces partenaires sont cités en fin de bulletin.

La rédaction est confiée à la chambre d'agriculture de région des Pays de la Loire appuyée par un groupe technique restreint constitué de 5 partenaires.

La publication est assurée par la chambre d'agriculture de région des Pays de Loire et la supervision du dispositif global est assurée par la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire / service régional de l'alimentation (DRAAF/SRAL).

Périodicité et diffusion

Pendant la période végétative, le BSV sera publié chaque semaine le jeudi en fin d'après-midi.

Il sera mis en ligne sur les sites de la DRAAF des Pays de la Loire et de la chambre régionale (pour le recevoir dans vos boîtes mail [inscrivez-vous ici](#)).

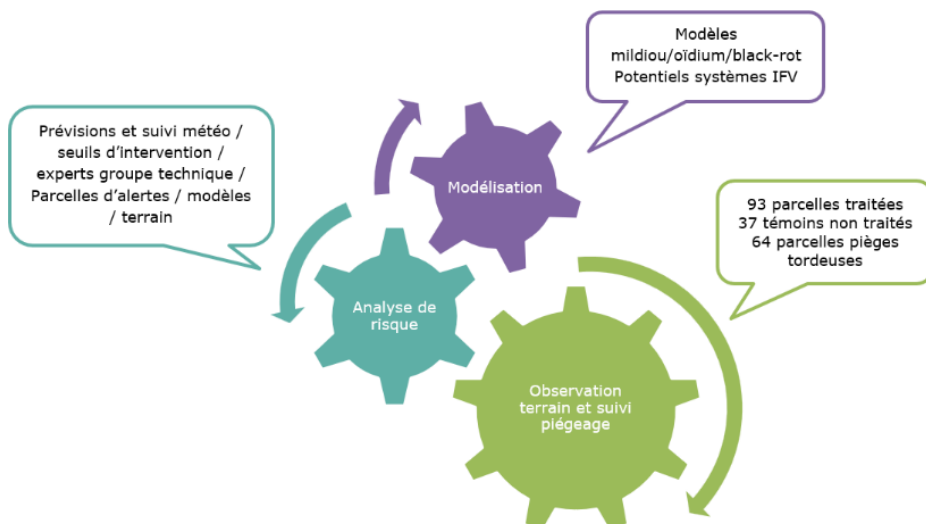
ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le [site de la DRAAF](#), le [site de la chambre d'agriculture des Pays de la Loire](#) ou sur le [site de Polleniz](#)

... ou [inscrivez-vous en ligne](#) pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution : <https://ecophyto-pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/surveillance-biologique-du-territoire/bulletin-de-sante-du-vegetal>

Un réseau basé sur la mobilisation de tous

Si chacun des partenaires techniques contribue à la remontée d'infos venant du terrain (parcelles fixes pluriannuelles, parcelles repères, historiques de pression, ...), les viticulteurs ne sont pas en reste en relevant régulièrement les pièges à phéromones pour le suivi des tordeuses permettant d'avoir un réseau fourni et fiable !



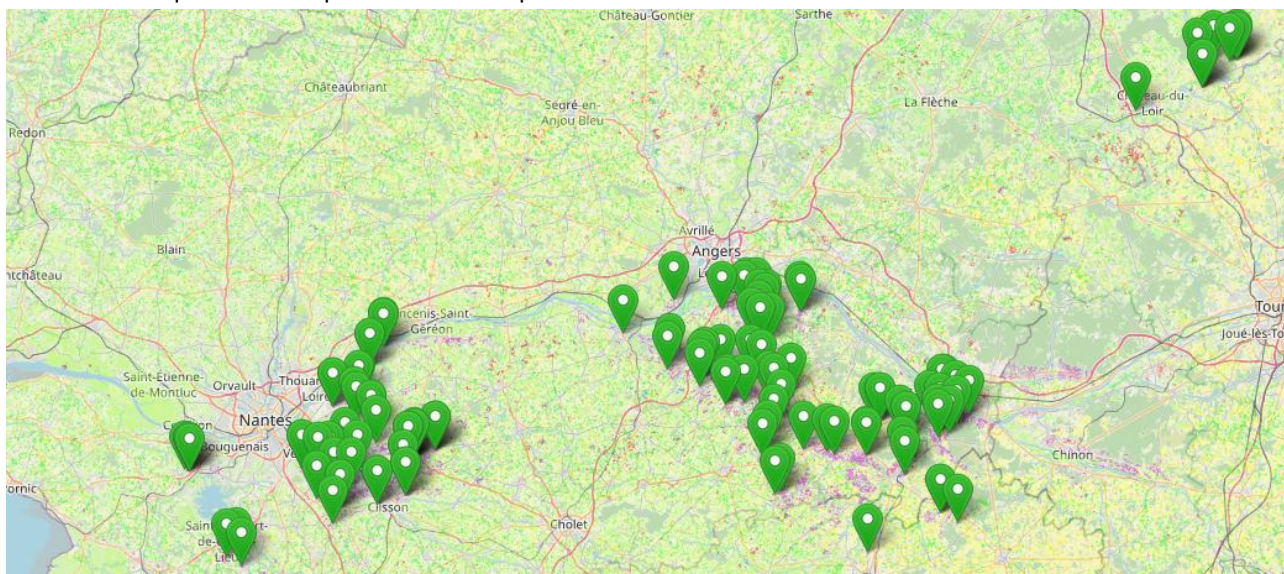
Chacun peut à son tour venir renforcer le dispositif et la qualité de l'information traitée, techniciens et viticulteurs, nous sommes tous concernés !

Vous pouvez participer en :

- Nous transmettant vos relevés de piégeages,
- En signalant ponctuellement des faits marquants (climatiques, phénologiques, symptômes maladies ou ravageurs, adventices préoccupantes, problèmes physiologiques, ...), et en [nous envoyant vos photos](#) !
- En suivant chaque semaine une parcelle de référence ou un témoin non traité (même s'il n'est que temporaire !) ([devenez observateur/observatrice](#))

Le réseau d'observation 2026

Vous trouverez la répartition des parcelles faisant partie du réseau sur la carte ci-dessous :



Cartographie du réseau de parcelles observées pour la rédaction de ce bulletin _ source Vigiculture

Phénologie et accidents climatiques

Pointe verte - Sortie des feuilles

Cette semaine la majorité des parcelles du réseau, se situent entre les stades « pointe verte » (BBCH 09) et « sortie des feuilles » (BBCH10). Un cinquième des parcelles n'a pas encore atteint le stade débourrement, mais pour la majorité des parcelles ce stade est atteint depuis parfois plus d'une semaine. Les stades phénologiques sont exceptionnellement en avance cette saison (10-15 jours par rapport aux normales), ce qui s'explique notamment par un mois de février particulièrement chaud : + 3,5°C à + 4°C selon les secteurs par rapport aux normales de saison.



Bourgeon de Melon B. au stade « pointe verte » BBCH 09 – Photo : F. Bancstel CAPDL

Région	Cépage	Fin gonflement – bourgeon dans le coton (BBCH 03-05)	Débourrement - Pointe verte (BBCH 07-09)	Sortie des feuilles (BBCH 10)	1 feuille étalée (BBCH11)
Aubance	Cabernet Franc				
	Cabernet Sauvignon				
	Gamay				
Coteaux d'Ancenis	Gamay				
	Pinot gris				
Layon	Cabernet Franc				
	Chardonnay				
	Chenin				
	Grolleau				
Loire	Cabernet Franc				
	Chardonnay				
	Chenin				
	Grolleau				
	Sauvignon				
Pays de Retz	Chardonnay				
	Folle blanche				
	Gamay				
	Grolleau gris				
	Mélon				
Sarthe	Chenin				
	Pineau d'Aunis				
	Gamay				
Saumurois	Cabernet Franc				
	Chardonnay				
	Chenin				
Sèvre et Maine	Chardonnay				
	Folle blanche				
	Mélon				
	Merlot				
	Cot				

Episode de gel

La vigne ayant démarré précocement, les risques de gel sont plus importants. Un premier épisode de gel a touché certaines parcelles dimanche 15 mars, ce sont les parcelles les plus précoces et dans les zones les plus sensibles au gel qui ont été impacté. Sur le réseau, des impacts ont été observés sur 20 % des parcelles. Sur la majorité d'entre elles, les symptômes sont limités à 15 % des bourgeons. Quelques parcelles ont des dégâts plus importants allant jusqu'à 40 % des bourgeons gelés. D'autres épisodes gélifs pourraient survenir cette fin de semaine.

Météo prévisionnelle

Auj. 26 mars	Ven. 27 mars	Sam. 28 mars	Dim. 29 mars	Lun. 30 mars
0,2 mm	0 mm	3,3 mm	0 mm	0,6 mm
12 °C	11 °C	12 °C	13 °C	17 °C
3 °C	1 °C	4 °C	2 °C	8 °C
8 km/h	4 km/h	9 km/h	5 km/h	6 km/h
15 km/h	8 km/h	18 km/h	12 km/h	13 km/h

Auj. 26 mars	Ven. 27 mars	Sam. 28 mars	Dim. 29 mars	Lun. 30 mars
1,3 mm	0 mm	3,1 mm	0 mm	0,3 mm
10 °C	11 °C	13 °C	13 °C	14 °C
2 °C	0 °C	4 °C	1 °C	7 °C
10 km/h	4 km/h	10 km/h	7 km/h	10 km/h
19 km/h	8 km/h	20 km/h	14 km/h	21 km/h

Auj. 26 mars	Ven. 27 mars	Sam. 28 mars	Dim. 29 mars	Lun. 30 mars
0,5 mm	0,9 mm	5,6 mm	0 mm	0,6 mm
10 °C	10 °C	11 °C	12 °C	14 °C
2 °C	-0 °C	4 °C	3 °C	7 °C
8 km/h	4 km/h	10 km/h	6 km/h	8 km/h
17 km/h	8 km/h	19 km/h	13 km/h	16 km/h

Auj. 26 mars	Ven. 27 mars	Sam. 28 mars	Dim. 29 mars	Lun. 30 mars
0 mm	0 mm	3,3 mm	0 mm	0,3 mm
12 °C	11 °C	13 °C	13 °C	14 °C
2 °C	1 °C	5 °C	2 °C	8 °C
9 km/h	3 km/h	10 km/h	8 km/h	8 km/h
16 km/h	6 km/h	18 km/h	14 km/h	16 km/h

Données météo issues de Weenat

Les températures minimales journalières sont basses et frôlent avec les températures négatives. Quelques précipitations pourraient survenir dans le week-end en faible quantité.

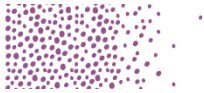
Remarques

Dans ce bulletin vous trouverez les symboles suivants :



Des produits de biocontrôle sont autorisés pour lutter contre ce bio agresseur. Ils sont consultables à l'adresse <https://ecophytopic.fr/reglementation/protger/liste-des-produits-de-biocontrrole>.

Ce symbole indique qu'il existe des résistances vis-à-vis d'au moins une famille de produits phytosanitaires pour ce ravageur. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.r4p-inra.fr. Vous pouvez télécharger directement la note commune de résistance aux fongicides 2026 via [ce lien](#).



Excoriose



Parcelles classiques :



Parcelles avec historique :



Observation

Cette semaine, 40 % des parcelles présentent des symptômes sur les bois de l'an dernier. Pour les trois quarts des parcelles atteintes, les symptômes ne dépassent pas 20 % des ceps touchés.

Période et seuil de risque

La vigilance est de mise à partir du débourrement sur les parcelles, particulièrement si le printemps est humide. La sensibilité des jeunes pousses s'étend jusqu'au stade « 2-3 feuilles étalées » (BBCH13). La germination des spores ne s'effectue que si les températures sont suffisantes (> 8 °C) et si le temps d'humectation est assez long (environ 14 heures à 8 °C).

Des symptômes importants d'excoriose peuvent bloquer le débourrement des bourgeons situés dans la zone nécrosée, ou ensuite fragiliser la jeune pousse qui ne pourra être utilisée à la taille prochaine.

Il n'est pas établi pour notre vignoble de seuil d'intervention à ce jour. **Chaque situation est à analyser au cas par cas, on peut cependant considérer que l'excoriose nuit à la bonne production de la parcelle au-delà de 20 % de ceps touchés.**



Excoriose sur bois d'un an sur Melon B. – Photo : M. Jehanno CAPDL

Analyse de risque

Les parcelles ont majoritairement atteint le stade de sensibilité, mais les prévisions météo ne sont pas favorables au développement du champignon, température fraîche et peu de pluie annoncée. De plus, la majorité des parcelles ne dépassent pas 20 % des ceps touchés. Le risque de contamination est donc très faible sur cette majorité de parcelle, et faible sur les parcelles les plus touchées.

Méthodes alternatives



Il est possible de réduire les risques liés à l'excoriose en mettant en place des **mesures prophylactiques**. Le repérage et l'élimination (brûlage) des sarments portant des lésions ainsi que la maîtrise de la vigueur des vignes jouent un rôle important dans la gestion de cette maladie.



Mange-bourgeons



Observations

Cette semaine, 40 % des parcelles présentent des dégâts de mange-bourgeons, en moyenne 7 % des ceps sont atteints. 5 parcelles du réseau dépassent le seuil de risque de 15 %.

Période et seuil de risque

Les dégâts peuvent être observés à partir du gonflement du bourgeon et jusqu'au stade une feuille étalée. La majorité des parcelles se situent dans cette période à risque, mais les bourgeons devraient rapidement dépasser les stades sensibles. Le seuil d'intervention est convenu pour notre vignoble à 15 % de ceps avec au moins 1 bourgeon mangé.

Analyse de risque

La vigne a atteint le stade de sensibilité mais la majorité des bourgeons auront très bientôt dépassé ce stade. Restez vigilant sur les parcelles à historiques



Boarmie qui se nourrit d'un bourgeon – Photo : M. Jehanno CAPDL



Noctuelle sur une baguette – Photo : C. Bregeon CAPDL

Méthodes alternatives



Pour lutter contre ces chenilles, vos meilleurs alliés sont les carabes, les chauves-souris et les passereaux. Les haies et les zones enherbées favoriseront la présence de ces auxiliaires.



Escargots



Observations

Des escargots ont été observés sur 10 % des parcelles du réseau cette semaine, et des dégâts ont été remonté sur 3 parcelles.

Période de risque

Le risque se situe principalement entre le stade pointe verte et première feuille étalée. **L'incidence des escargots reste toutefois à relativiser et est entièrement liée à la pluviométrie de la saison.** Surveillez particulièrement les jeunes vignes et les complants, très appétant pour ces ravageurs.

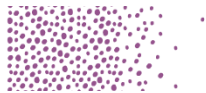
Analyse de risque

La majorité des parcelles a atteint le stade de sensibilité mais les bourgeons dépasseront vite le stade 1 feuille étalée. Les conditions météo sont pour le moment plutôt sèches et sur 90 % des parcelles il n'y a pas de présence d'escargot. Le risque est donc très faible.

Méthodes alternatives



Les escargots ont beaucoup de prédateurs ! Vers luisant *Lampyrus noctiluca*, carabes, hérissons ... en favorisant la biodiversité dans les parcelles (par exemple grâce à la présence de bandes enherbées, de haies, installation de couverts végétaux, mise en place des abris pour les hérissons) il est possible de réguler la population d'escargots. Si l'attaque n'est pas trop forte il est également possible de ramasser les escargots montés dans les ceps à la main ou de secouer les fils pour les faire tomber au sol.



A surveiller

Sites de référence

Dans cette rubrique, vous retrouverez des informations sur les organismes réglementés émergents qui pourraient menacer la vigne. Et sur les plantes envahissantes d'origine exotique ainsi que sur celles qui présentent un risque pour la santé humaine.

Quelques sites de références pour vous aider à trouver les bonnes informations :

- [Le site](#) de l'organisation européenne et méditerranéenne pour la protection des plantes (OEPP).
- [La plateforme](#) d'épidémiologie en santé végétale (ESV) et ses fiches de reconnaissance.
- Des [fiches d'aide](#) à la surveillance des organismes réglementés et émergents.



En cas de détection ou suspicion de présence d'un organisme de quarantaine, chacun est légalement tenu de prévenir sans délai la DRAAF-SRAL ou Polleniz qui réaliseront alors les vérifications nécessaires.

Frelon asiatique

Le frelon asiatique, aussi appelé frelon à pattes jaunes, occasionne de lourdes pertes dans les ruchers et parmi les populations d'insectes, contribuant ainsi à l'appauvrissement de la biodiversité. Sa présence perturbe certaines activités humaines. Il représente un danger pour les personnes allergiques aux piqûres d'hyménoptères. Son classement en espèce exotique envahissante, permet d'envisager des moyens pour s'en protéger. Le plan national de lutte officialisé début 2024 préconise, entre autres, de pratiquer le piégeage du frelon à pattes jaunes au printemps.

Pour en savoir plus, consultez la note nationale de février 2025 en cliquant sur l'image :



Biodiversité

Vous retrouverez dans cette rubrique des informations sur les auxiliaires observées dans les parcelles du réseau tout au long de la saison. Pour en savoir plus sur la biodiversité et les auxiliaires, vous pouvez consulter le site :



Vous retrouverez également des liens vers les notes nationales de biodiversités. Vous pouvez consulter les fiches biodiversité en cliquant sur les images ci-dessous :



Les curseurs de risque utilisés ont pour objectif de synthétiser l'ensemble des informations : observations, période de risque, données météo, modèles, ... sauf lorsque cela est précisé

1 = risque faible; 2 = risque assez faible; 3 = risque moyen; 4 = risque assez fort; 5 = risque fort

Réseau de surveillance biologique du territoire 2026 Pays-de-la-Loire

Rédacteurs : Chambre d'agriculture de région Pays de la Loire – Célia Bregeon

Directeur de publication : Philippe Dutertre - président de la commission végétal de la chambre d'agriculture de région Pays-de-la-Loire

Groupe technique restreint : CAPDL - IFV - Viti-Tec Conseils - ATV 49 - Caves de la Loire - Syndicat Saumur Champigny

Observateurs : ATV 49 - Cecoval - CAMN - CAPDL - CAPL - Caves de la Loire - Caves Robert et Marcel - GDV 72 - LPA Montreuil-Bellay - LVVD - SCPA - Syndicat Saumur Champigny - Viti-Tec Conseils

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPDL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.